

→ ASV Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire

Code RNCP : 2130

Durée :

- Formation de 810 h alternée sur 2 ans
- d'octobre à juillet
- 405 h de formation en centre en 1ère année puis 405 h en 2ème année (en fonction des plannings)
 - 2 jours par semaine en centre (le reste de la semaine en entreprise)
 - 5 semaines de congés payés par an

Lieu :

Mont Saint Aignan

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Pratiques sur plateaux techniques
- Utilisation des ressources numériques

Coût de la formation :

Formation gratuite pour l'apprenti-e
Prise en charge du coût de la formation par les opérateurs de compétences
+ d'informations sur cfa.naturapole.fr

Contact gestionnaire de contrat :

📞 Tél. 02 35 12 26 26

✉ cfa.fauville@educagri.fr

📍 32 rue Alfred Kastler
76130 Mont Saint Aignan

🌐 www.cfa.naturapole.fr

Ce diplôme est également accessible en VAE (naturapole.fr)

Objectifs de la formation

Le Titre Professionnel d'ASV de niveau 4 représente la plus haute qualification existante pour acquérir les compétences d'un-e auxiliaire vétérinaire. Ce titre pro permettra à son-sa titulaire

- d'accueillir et de rassurer les clients du vétérinaire et leurs animaux,
- entretenir les cages, désinfecter le matériel,
- prendre les rendez-vous, gérer le fichier clients,
- commander les médicaments,
- donner des conseils sur la nourriture, l'hygiène et les soins à apporter aux animaux.
- aider le vétérinaire lors des opérations, veiller sur les animaux à leur réveil et donner l'alerte aux premiers signes de souffrance

Pour la poursuite d'études et les débouchés professionnels se référer au site internet.

Conditions d'admission

Pour être admis-e en formation le-la candidat-e doit :

- Etre titulaire d'un BAC
- Avoir suivi deux semaines de stages pratiques en clinique vétérinaire
- S'inscrire en ligne sur apform.fr
- Avoir satisfait aux tests d'entretien d'admission
- L'entrée en formation ne peut être effective qu'après la signature d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation

Le recrutement se fait sur tests et entretien avec le responsable de formation.

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.



Contenu de la formation

UC1 Conseiller la clientèle	<ul style="list-style-type: none"> • Accueillir la clientèle • Argumenter les mesures et les produits adaptés au besoin de l'animal et du client
UC2 Réaliser la gestion administrative	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser le secrétariat courant • Assurer le suivi des activités
UC3 Assurer l'hygiène	<ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les procédures d'hygiène • Gérer le risque contaminant
UC4 Assister le vétérinaire	<ul style="list-style-type: none"> • Préparer le matériel et l'animal • Aider à la chirurgie, aux soins et aux examens

Evaluation - Validation

L'examen est composé de 4 Unités Capitalisables

Le Titre Professionnel est délivré aux candidat-es ayant obtenu les 4 unités capitalisables

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme.

Chiffres clés

 (données APFORM - promotion sortante 2021)

- Taux de réussite à l'examen : 100 %
- Taux d'insertion : non disponible
- Taux de rupture : 13.64 %
- Taux de satisfaction : 100 %

Rémunération

Année / Classe \ Age	18 à 21 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 ^{ère} année	43 %	53 %	100 % du SMIC
2 ^{ème} année	51 %	61 %	100 % du SMIC

Le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel.

Contact gestionnaire de contrat :

 Tél. 02 35 12 26 26
 cfa.fauville@educagri.fr

 32 rue Alfred Kastler
 76130 Mont Saint Aignan
 www.cfa.naturapole.fr


 Pour l'entreprise vétérinaire


 LE CFA DE SEINE-MARITIME

cfa.naturapole.fr


 MINISTÈRE
 DU TRAVAIL,
 DE L'EMPLOI
 ET DE L'INSERTION
Liberté
Égalité
Fraternité


 FRANCE
 compétences


 RÉGION
 NORMANDIE

Le CFA de Seine-Maritime est un centre constitutif de l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Seine-Maritime.